

DESTINATAIRE : Madame Renée Poliquin
Coordonatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audience publique sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

DATE : Le 10 juin 2015

OBJET : **Projet de mine d'apatite du lac à Paul par Ariane
Phosphate inc. – Réponse à la question DQ-21 de la
commission**

Madame,

Voici la réponse à la question DQ-21 suivante :

*Dans la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur
l'environnement, comment sont évalués la conception et le dimensionnement des
mines à ciel ouvert? Qui sont les experts consultés à cet effet?*

Réponse :

Ces informations se retrouvent notamment dans l'étude d'impact et dans l'étude de faisabilité, demandées dans la directive d'étude d'impact de l'initiateur de projet. Celles-ci sont analysées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), secteur mines.

André-Anne Gagnon
Chargée de projet